

PACTE GOUVERNANCE TRANSPARENCE

PACTE DE GOUVERNANCE & TRANSPARENCE

Objet

Le présent pacte organise les règles de gouvernance, de transparence, de contrôle et de responsabilité applicables à La Genèse.

Principes

La gouvernance repose sur la séparation des pouvoirs, la lisibilité des décisions, la reddition de comptes, la prévention de la capture et la publicité des flux significatifs.

Architecture

La gouvernance repose sur :

- l'Assemblée Générale
- le Conseil Coopératif
- la Direction Exécutive
- le Comité de Contrôle
- les Commissions

Règles

Toute décision structurante est documentée.

Toute dépense significative est justifiée.

Tout vote est archivé.

Toute délégation est limitée, traçable et révocable.

Tout conflit d'intérêt doit être déclaré.

Transparence

Les comptes, votes, affectations, engagements et redistributions sont visibles selon des niveaux de droits définis.

La preuve prévaut sur la déclaration.

Contrôle

Le Comité de Contrôle dispose d'un droit d'audit, d'alerte, de suspension conservatoire et de publication des écarts.

Sanctions

Toute dissimulation, manipulation ou rétention d'information engage une procédure disciplinaire.